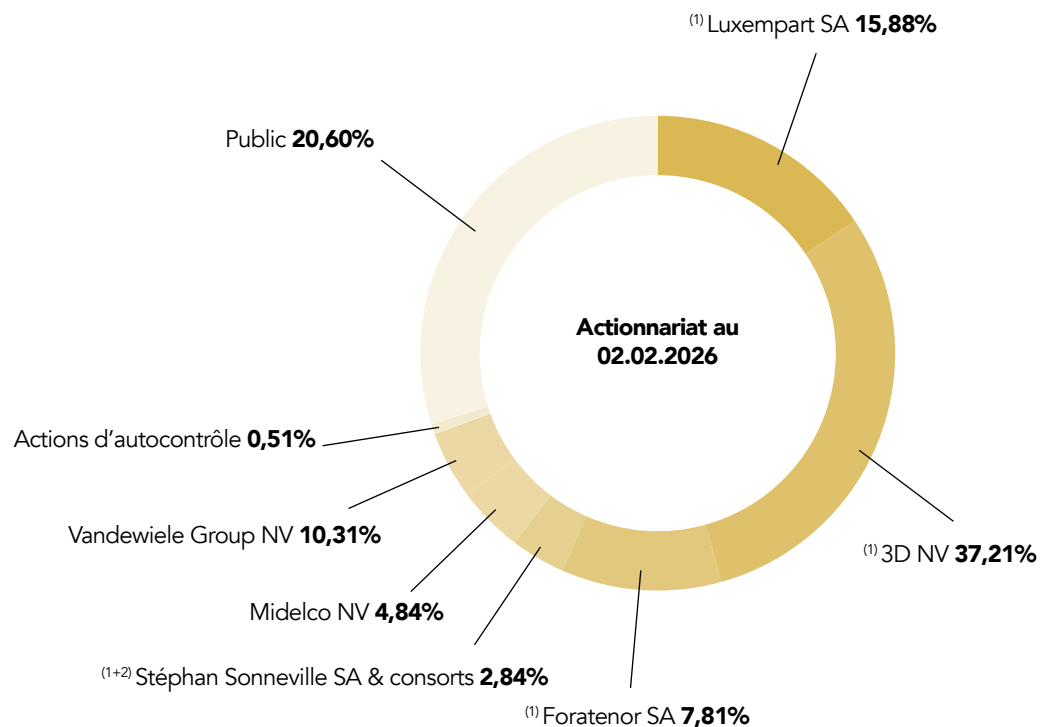


Actionnariat de référence

L'actionnariat de référence du groupe est constitué des sociétés suivantes :

- 3D NV
- ForAtenoR SA
- Luxempart SA
- Stéphane Sonnevile SA

Cet actionnariat s'est engagé à soutenir le groupe dans sa stratégie de développement en collaborant à la réalisation de son plan d'entreprise et en y apportant ses compétences. Sa représentation au sein du conseil d'administration d'Atenor lui permet d'être impliqué activement dans la politique générale et la stratégie du groupe. L'actionnariat de référence joue ainsi un rôle crucial pour mener le groupe dans sa stratégie de durabilité et d'internationalisation de ses activités. Cet actionnariat équilibré et composé de sociétés stables ayant fait leurs preuves dans leurs secteurs d'activités respectifs, possède une vision à long terme de sa participation dans le groupe.



(1) Signataires de la Convention d'Actionnaires.

(2) Administrateur Délégué, société contrôlée par Monsieur Stéphane Sonnevile.
Conformément à l'article 74 de la loi du 1er avril 2007, ces actionnaires ont communiqué à la société qu'ils détenaient de concert, à la date d'entrée en vigueur de ladite loi, plus de 30 % des titres avec droit de vote.

Structure de l'actionnariat au 02.02.2026

La structure de l'actionnariat se présente comme suit

	Nombre d'actions	Participation %	Dont actions faisant partie de l'action de concert	Participation %
Luxempart SA ⁽¹⁾	9 689 632	15,88	4 373 970	7,17
3D NV ⁽¹⁾	22 706 933	37,21	22 706 933	37,21
ForAtenoR SA ⁽¹⁾	4 767 744	7,81	2 383 872	3,91
Stéphan Sonnevile SA ⁽¹⁺²⁾ & consorts	1 736 128	2,84	1 296 128	2,12
Midelco NV	2 954 199	4,84	-	-
Vandewiele Group NV	6 290 505	10,31	-	-
Total	48 145 141	78,89	30 760 903	50,40
Actions propres	-	-		
Actions d'autocontrôle	313 427	0,51		
Public	12 571 212	20,60		
Total	61 029 780	100,0		

Il est à noter que Vandewiele Group NV a acquis des actions après le 31 décembre 2025 établissant sa participation à 10,31% à fin février 2026.

(1) Signataires de la Convention d'Actionnaires.
(2) Administrateur Délégué, société contrôlée par Monsieur Stéphan Sonnevile.
Conformément à l'article 74 de la loi du 1er avril 2007, ces actionnaires ont communiqué à la société qu'ils détenaient de concert, à la date d'entrée en vigueur de ladite loi, plus de 30 % des titres avec droit de vote.